

LOGEMENT ETUDIANT – LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité

- Carte étudiante ou certificat de scolarité ou courrier d'admission pour l'année 2023/2024

- Contrat de travail pour les apprentis

- Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers pour l'année 2023-2024 et /ou 2024-2025

- Si l'étudiant était locataire : bail de location et dernière quittance de loyer

- Si l'étudiant était hébergé : attestation d'hébergement ci-joint complétée et justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui l'héberge ainsi que sa carte d'identité

- Si l'étudiant est rattaché fiscalement à ses parents : déclaration et avis d'impôts sur les **revenus 2022** des parents, attestation de rattachement fiscal ci-joint complétée et livret de famille

- Si l'étudiant fait sa déclaration lui-même : son avis d'impôt 2023 sur les **revenus 2022**

- Si l'étudiant a plus de 18 ans : garantie VISALE à demander sur le site suivant :
<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>

- Si l'étudiant a moins de 18 ans, vous ne pourrez obtenir la garantie VISALE : les parents peuvent se porter garant en joignant le livret de famille, la carte d'identité du garant, son contrat de travail, ses 3 derniers bulletins de salaire et son avis d'impôt 2023 sur les **revenus 2022**.

Renvoyez l'ensemble des pièces sur l'adresse mail générique :
so-ysalia@cdc-habitat.fr